

Partie 1 Rapport de gestion

Contexte d'exploitation

Conjoncture

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'environnement macroéconomique mondial a donné lieu à des rendements contrastés, malgré l'assouplissement des protocoles sanitaires liés à la COVID-19 à l'échelle de la planète. La plupart des grandes économies ont été le théâtre d'une forte poussée inflationniste qui s'est résorbée progressivement à la suite d'un resserrement de la politique monétaire. Le secteur bancaire vient de connaître des difficultés aux États-Unis et en Europe, ce qui a provoqué une brève période d'incertitude sur les marchés financiers. Malgré la hausse des taux d'intérêt et d'autres sources de tensions à l'échelle mondiale au cours des derniers mois, dans l'ensemble les institutions membres de la SADC font preuve de résilience et affichent des résultats acceptables sur le plan de la rentabilité et des prêts, de même que des ratios de liquidité et de fonds propres satisfaisants.

Il faut s'attendre à d'autres vents contraires, qu'il faudra surveiller attentivement. Le resserrement monétaire des derniers mois a fait grimper les taux d'intérêt, mais sans que cela se répercute, pour le moment, sur tout le système financier. Par ailleurs, le recul du salaire réel, l'inflation et la hausse des coûts du service de la dette pèsent lourdement sur le bilan et la trésorerie des ménages. Les entreprises font face elles aussi à diverses sources d'incertitude, dont le manque de travailleurs, qualifiés ou non, et la flambée du coût des emprunts et des intrants.

La SADC continue de surveiller de près la résilience de ses institutions membres et se soucie plus que jamais d'être prête à intervenir s'il le faut auprès de toute institution en difficulté.

Contexte réglementaire

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC ») a fait l'objet de plusieurs modifications en 2022-2023, en application de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2022*, qui a reçu la sanction royale en juin 2022, et de la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*, qui a reçu la sanction royale en décembre 2022. Ces modifications ont eu les effets suivants :

- Renforcement de la gouvernance de la SADC, qui accueille au sein de son conseil d'administration la présidente et première dirigeante ainsi qu'un nouvel administrateur issu du secteur privé.
- Ajout d'une catégorie d'assurance-dépôts distincte couvrant les dépôts assurables détenus dans un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). Cette catégorie est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2023.

D'autres modifications ont été apportées à la Loi sur la SADC plus tôt durant l'exercice. Ainsi, le 30 avril 2022, sont entrées en vigueur diverses modifications visant à étendre et à renforcer le cadre d'assurance-dépôts¹ :

- Protection distincte, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, des dépôts assurables dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et des dépôts assurables dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Suppression de la catégorie distincte d'assurance-dépôts visant les dépôts destinés aux impôts fonciers
- Nouvelles exigences à l'égard des dépôts en fiducie

¹ Pour en savoir plus, prière de consulter la page « Cadre d'assurance-dépôts de la SADC : nouvelles modalités en vigueur » à l'adresse suivante : www.sadc.ca/salle-des-nouvelles/communiqués/nouvelles-modalités-en-vigueur

La SADC continue de moderniser le régime de primes différentielles et le cadre de financement *ex ante*. Durant l'exercice écoulé, elle a mené à terme des consultations auprès d'intervenants du secteur avant de communiquer ses recommandations finales au conseil d'administration. La SADC veut s'assurer que le régime de primes différentielles suscite toujours des comportements appropriés chez les institutions membres (les catégories de tarification variant selon le risque que les institutions représentent pour le financement *ex ante* et pour le fonctionnement de la SADC). Elle veut aussi confirmer que la cible de financement *ex ante* demeure adéquate.

Dans son budget de 2023, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il envisageait de modifier la Loi sur la SADC pour conférer à la SADC des pouvoirs accrus, comme celui de hausser la protection d'assurance-dépôts ou de prendre d'autres mesures en cas de perturbation des marchés.

Assemblée publique annuelle

Le 3 novembre 2022, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle (APA) en direct, sous forme de webémission bilingue. Sous le thème « Le regard tourné vers l'avant ou l'importance d'être prêt à agir dans la protection des déposants », l'assemblée a donné la parole à la première dirigeante, Leah Anderson, et au président du conseil d'administration, Robert Sanderson. Tous deux se sont exprimés sur les stratégies privilégiées par la SADC pour être prête à intervenir, et sur l'importance du régime d'assurance-dépôts et de la confiance qu'il inspire, dans un environnement complexe et incertain.

L'APA est l'occasion pour la SADC d'informer le public et les parties intéressées sur ses activités, et de répondre aux questions qui lui sont posées dans l'assistance, en ligne ou sur les médias sociaux. La prochaine APA aura lieu à l'automne 2023.

Contexte interne

Outre les questions d'économie et de réglementation, la SADC doit composer avec la transformation du secteur financier et celle du milieu de travail.

Virage numérique

Comme le secteur financier accélère son virage numérique, la SADC fait tout le nécessaire pour que ses cadres d'assurance-dépôts, de règlement et d'exploitation demeurent adéquats.

Le virage numérique bouleverse les habitudes des déposants canadiens et a des conséquences sur la protection de leurs données contre les cybermenaces. Pour entretenir la confiance des déposants, la SADC a entrepris de transformer ses capacités technologiques de manière à permettre un accès plus rapide et plus commode aux sommes assurées en cas de défaillance d'une institution membre. Dans cet esprit, la SADC a poursuivi son projet de modernisation du remboursement des dépôts en 2022-2023. À terme, elle disposera de capacités de remboursement à la fine pointe de la technologie en cas de fermeture d'une institution membre.

La SADC prend part, avec le ministère des Finances et d'autres organismes fédéraux, à l'examen législatif du secteur financier annoncé dans le budget de 2022, qui porte sur la numérisation de l'argent. Dans son budget de 2023, le gouvernement a réitéré son intention de collaborer avec les organismes du filet de sécurité financier pour mener à terme cet examen et proposer des mesures visant à protéger les Canadiennes et les Canadiens contre les risques liés au marché des cryptoactifs. Cet examen englobe notamment l'assurance-dépôts et l'assurabilité des produits numériques.

L'avenir du travail

La pandémie est venue accélérer la transformation fondamentale des habitudes des travailleurs et de leurs attentes envers leur employeur. Elle a aussi obligé les organisations à s'adapter et à revoir ce qui constitue un leadership adéquat. Soucieuse de soutenir son personnel, de renforcer sa culture d'entreprise et d'attirer et fidéliser des travailleurs chevronnés, la SADC a élaboré une stratégie relative à l'avenir du travail.

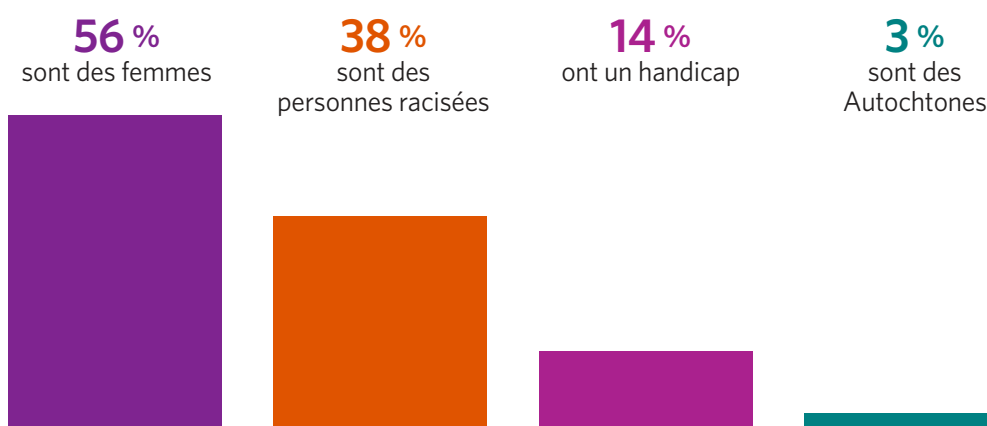
En découle une stratégie en matière de milieu de travail hybride qui prend forme au fil de diverses phases expérimentales. À la fin de l'exercice, la SADC a entrepris une seconde phase expérimentale qui prévoit la présence au bureau entre 40 et 60 % du temps, pour favoriser la collaboration et le travail d'équipe. La SADC continuera de repenser l'aménagement de ses locaux et de déployer de nouvelles technologies axées sur la collaboration.

Comme les employeurs se disputent plus que jamais les travailleurs qualifiés, la SADC a décidé d'élaborer de nouvelles stratégies pour tirer son épingle du jeu et fidéliser son personnel. Pour ce faire, elle mise entre autres sur un milieu de travail qui se distingue par l'ouverture à l'autre. En 2022-2023, la SADC a obtenu la certification Great Place to Work^{MD} parce qu'elle fait vivre une expérience de travail remarquable à son personnel, qui est ainsi très motivé et fier de son employeur et de son mandat.

Stratégie en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre

La SADC souhaite que ses effectifs représentent bien la population canadienne, car la diversité des voix vient enrichir toute l'organisation. Elle sait que ses cadres supérieurs ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un milieu de travail qui se distingue par son ouverture, comme en témoigne sa stratégie en la matière. Ces dirigeants poursuivent un objectif commun à cet égard. Les effectifs de la SADC atteignent ou dépassent déjà les cibles de représentation des femmes et des minorités visibles, et 67 % de ses cadres sont des femmes. La SADC a aussi entrepris des projets qui permettront de rehausser la représentation d'autres groupes désignés. L'ouverture à l'autre continuera de primer dans la stratégie relative à l'avenir du travail.

Auto-identification (genre et diversité)



Des formulaires d'auto-identification sont distribués à tous les employés, qui y répondent sur une base volontaire. Le diagramme reflète les réponses à un sondage mené au deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023.

Durabilité

Le présent rapport annuel renferme, à l'annexe A, une première déclaration en réponse aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Cette déclaration sera étoffée au fil des ans, à la lumière des informations obtenues, des données recueillies et des leçons tirées. Dans un premier temps, la SADC a mesuré les émissions de gaz à effet de serre attribuables à son exploitation. Elle s'en servira pour définir les efforts de réduction qu'elle déploiera pour aider le gouvernement du Canada à respecter sa cible de carboneutralité d'ici 2050.

Institutions membres

Au 31 mars 2023, la SADC comptait 86 institutions membres.

Dans l'ensemble, ces dernières ont affiché de solides résultats financiers et des ratios de fonds propres et de liquidité satisfaisants. D'un point de vue macroéconomique, le secteur bancaire est demeuré vulnérable cette année aux risques associés aux prix élevés de l'immobilier et au fort endettement des ménages, dans un contexte de hausse de l'inflation. Il importe donc que la SADC ne relâche en rien sa surveillance de tous les facteurs de risque pour être en mesure d'intervenir auprès de toute institution membre éprouvant des difficultés financières.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2022 (date à laquelle on calcule les dépôts assurés chaque année), les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 1 082 milliards de dollars, soit 5,5 % de plus qu'un an plus tôt. Cette somme comprend l'essentiel des dépôts de particuliers. Aux yeux des institutions membres, les dépôts assurés demeurent une source de financement stable, précieuse et rentable.

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres forment 54 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la SADC classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions et/ou leurs principaux secteurs d'activité.

Banques d'importance systémique nationale (BISN) – comprend les six grandes banques désignées d'importance systémique par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises ou dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions se concentrent dans les prêts aux particuliers et les cartes de crédit

Services tarifés – ces institutions tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

Résultats financiers des institutions membres

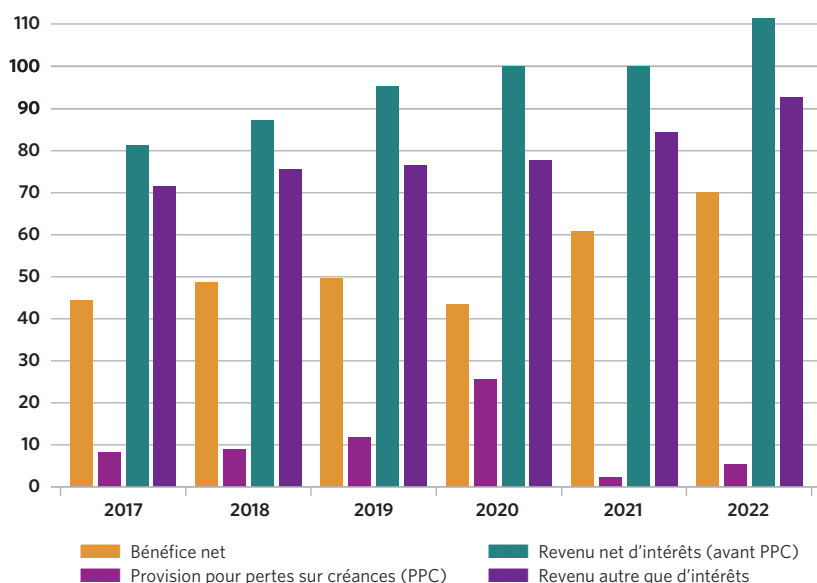
Collectivement, les institutions membres de la SADC ont enregistré un bénéfice net de 70,0 milliards de dollars pour leur exercice 2022. Leurs bénéfices ont augmenté parce que les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts se sont accrus. Les marges d'intérêts nettes ont légèrement augmenté, tandis que les frais autres que d'intérêts sont demeurés élevés.

Les provisions pour pertes sur créances (PPC) ont grimpé à 5,6 milliards de dollars, surtout parce que la conjoncture macroéconomique s'est détériorée. Elles demeurent toutefois modérées, d'un point de vue historique. Elles n'étaient que de 1,6 milliard en 2021, les PPC comptabilisées en raison de la pandémie ayant été reprises.

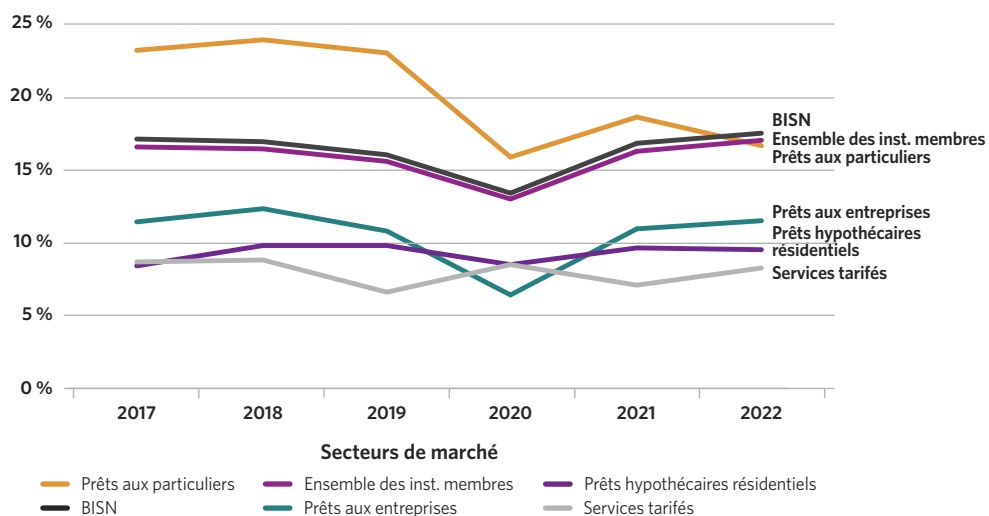
Les revenus nets d'intérêts de l'exercice 2022 ont crû de 11,3 % (10,3 milliards de dollars), car la hausse du volume des prêts s'est accompagnée d'une légère hausse des marges d'intérêts nettes. Quant au revenu autre que d'intérêts, il a augmenté de 10,8 % (8,7 milliards de dollars) surtout grâce aux activités de négociation.

Le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA), indicateur général de la rentabilité des institutions, s'est établi à 17,2 %, contre 16,6 % un an plus tôt. La plupart des membres ont vu leur RAMA augmenter, car leur bénéfice net a profité de l'augmentation du volume des prêts, même s'il a fallu hausser également les provisions pour pertes attendues sur créances. Toutefois, dans le groupe affinitaire « Prêts aux particuliers », le RAMA a reculé, parce que les provisions pour pertes attendues sur créances ont été plus importantes que dans les autres groupes. Comme l'indique le graphique ci-dessus, le RAMA varie d'un groupe affinitaire à l'autre, selon le type d'activité de crédit et le degré de recours à l'effet de levier.

Revenus, provisions et bénéfices des institutions membres de la SADC, 2017-2022
(en milliards de dollars canadiens)



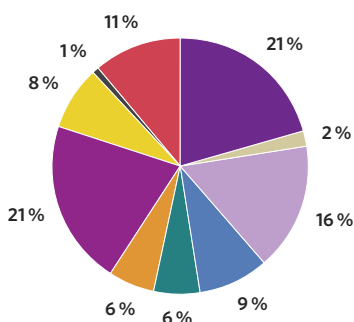
Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2017-2022



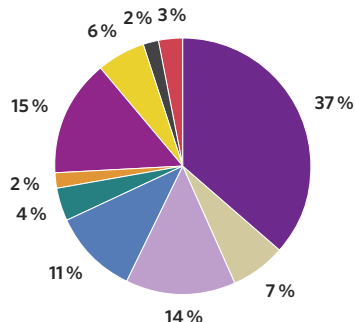
Composition, croissance et qualité de l'actif

En un an, l'actif total des institutions membres a progressé de 12,7 % pour atteindre 8 100 milliards de dollars, ce qui résulte en partie de l'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels, des titres de placement et des prêts aux entreprises. Les prêts hypothécaires résidentiels, l'une des plus importantes catégories d'actif au bilan des institutions membres, ont avoisiné 1 800 milliards de dollars, soit 21,7 % des actifs inscrits au bilan. Les autres catégories importantes comprennent les titres de placement (20,8 % de l'actif total, dont 24,2 % en titres du gouvernement du Canada), les prêts aux entreprises (16,1 %), les prêts aux particuliers et prêts personnels (8,8 %) et les prises en pension de titres (11,0 %).

**Composition de l'actif –
Groupe des BISN (%)*, 2022**
(7,67 billions de dollars canadiens)



**Composition de l'actif –
Tous les autres groupes affinitaires (%)*, 2022**
(458 milliards de dollars canadiens)



- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts hypothécaires non résidentiels
- Prêts aux entreprises
- Prêts aux particuliers / Prêts personnels
- Autres éléments d'actif
- Instruments dérivés
- Titres de placement
- Trésorerie et équivalents
- Autres prêts et acceptations bancaires
- Prises en pension de titres

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Nota : Comme les chiffres sont arrondis, le total n'est pas nécessairement égal à 100 %.

Le groupe des banques d'importance systémique nationale (BISN) est classé séparément des autres institutions membres de la SADC en raison de sa taille et de l'incidence démesurément élevée qu'il a sur l'ensemble du secteur financier du pays. La composition des actifs de ce groupe est unique en ce sens que celui-ci est moins dépendant de l'activité de prêts hypothécaires résidentiels comparativement aux autres institutions membres.

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres en 2022 s'est améliorée par rapport à un an plus tôt puisque le ratio des prêts dépréciés bruts a fléchi, atteignant 0,33 % de l'ensemble des prêts contre 0,37 % en 2021. Cette valeur demeure faible comparativement aux valeurs passées et à celles d'autres régions du monde.

Niveaux de liquidité

Au 31 décembre 2022, les institutions membres affichaient des niveaux d'actifs liquides adéquats et répondaient toutes aux attentes réglementaires énoncées dans les *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En s'appuyant sur l'ensemble de ces mesures et de ces évaluations, qui comprennent plusieurs éléments qualitatifs, la SADC dispose d'une perspective plus large pour juger de la suffisance des liquidités que détiennent ses institutions membres. Dans l'ensemble, les institutions membres continuent d'avoir en réserve des liquidités plus importantes que d'habitude grâce à l'augmentation des dépôts accumulés durant la pandémie.

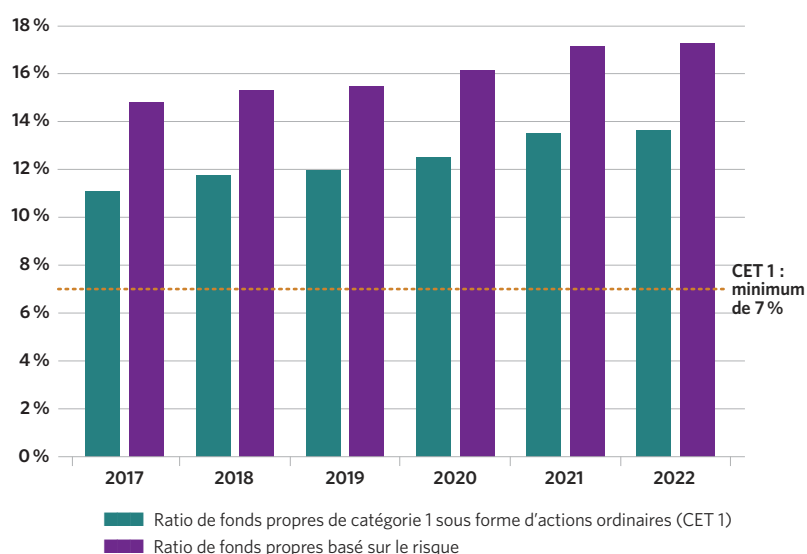
Ratios de fonds propres

Collectivement, les ratios de fonds propres des institutions membres ont augmenté en 2022 et ils dépassent nettement les exigences minimales de Bâle III. À la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2022 de chaque institution membre, la moyenne des ratios de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET 1) atteignait 13,8 %, comparativement à 13,6 % un an plus tôt (le BSIF impose un minimum de 7,0 %). Le ratio de fonds propres moyen des institutions membres est passé de 17,1 en 2021 à 17,3 en 2022.

Par ailleurs, selon la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF, toutes les

institutions doivent maintenir un ratio de levier ou de suffisance des fonds propres au moins égal à 3,0 %. À la clôture du quatrième trimestre de l'exercice 2022 de chaque institution membre, le ratio de levier moyen s'établissait à 4,8 %, le ratio le moins élevé appartenant aux BISN (4,7 %) et le ratio le plus élevé au groupe affiliataire « Prêts aux particuliers » (16,2 %).

Ratio de fonds propres des institutions membres de la SADC, 2017-2022



Gestion du risque d'entreprise

En matière de gestion du risque d'entreprise, la SADC a recours à une structure de gouvernance qui met l'accent d'une part sur la supervision et le contrôle centralisés et rigoureux du risque, et d'autre part sur la définition claire des responsabilités au sein de chaque secteur d'activité, et qui cherche à maintenir un équilibre entre ces deux éléments. Le conseil d'administration supervise le programme de GRE, par l'entremise de son Comité du risque. Quant au Comité du risque d'entreprise (CRE), il supervise les questions liées à la gouvernance et au contrôle du risque et il aide la direction à orienter les décideurs, à leur demander des explications et à les conseiller.

Principaux risques de la SADC

La SADC recense et surveille activement les risques inhérents à son contexte d'exploitation. Les risques considérés comme « principaux » sont ceux qui pourraient compromettre gravement sa capacité de s'acquitter de son mandat ; ils font l'objet d'une surveillance plus soutenue de la part du CRE et du Comité du risque du conseil. En voici une description.

- *Capacité de règlement* : L'évolution constante du secteur financier, des modèles de fonctionnement et des profils de risque des institutions membres pourrait nuire à la capacité de la SADC d'assurer les dépôts et d'agir à titre d'autorité de règlement. L'organisation mise donc sur ses stratégies *Être fin prête à effectuer un règlement* et *Accroître la confiance dans la protection des dépôts* pour atténuer ces risques. Par exemple, elle surveille ses institutions membres et son contexte d'exploitation, et elle optimise sa capacité de faire face à divers scénarios.

- *Risques stratégiques* : Les changements qui résultent des innovations financières (nouveaux produits et prise de dépôts au moyen de nouvelles technologies, par exemple) pourraient rendre plus difficile l'exécution des stratégies et des projets connexes de la SADC. La stratégie *Accroître la confiance dans la protection des dépôts* prévoit entre autres que la SADC continue de collaborer avec ses partenaires du filet de sécurité financier sur divers enjeux du secteur. Par exemple, la SADC évaluera comment elle peut poursuivre la modernisation du cadre fédéral d'assurance-dépôts et mieux sensibiliser le public pour veiller à ce que ce cadre suive l'évolution du secteur financier.
- *Risques opérationnels* : Dans cette catégorie, les risques les plus graves ont trait aux cybermenaces ou à une infrastructure désuète. La SADC mise sur les stratégies *Accroître la résilience de la SADC* et *Accroître la confiance dans la protection des dépôts* pour atténuer les risques opérationnels. Par exemple, le déploiement du plan stratégique en matière de cybersécurité et la réalisation du projet de modernisation du remboursement des dépôts permettront aux déposants d'accéder rapidement à leur argent en cas de défaillance de leur institution membre.
- *Risques organisationnels* : La SADC doit composer avec une vive concurrence sur le marché de l'emploi. Pour contrer ces risques, elle s'appuie sur sa stratégie *Accroître la résilience de la SADC*. Ainsi, elle s'efforce de promouvoir sa marque d'employeur, de favoriser le perfectionnement de son personnel et de revoir sa proposition de valeur aux employés pour toujours s'acquitter de son mandat.

Objectifs stratégiques pour 2023-2024

Les décisions que prend la SADC découlent de son mandat, de son contexte d'exploitation et des risques importants auxquels elle fait face. Compte tenu de ces facteurs, l'organisation continuera de mettre l'accent sur ses priorités stratégiques et opérationnelles, tout en s'adaptant de manière proactive aux changements économiques, financiers, environnementaux et sociaux, afin que ses cadres d'assurance-dépôts et de règlement soient parfaitement adéquats.

La SADC poursuit donc les trois grands objectifs stratégiques qui figurent aussi dans son Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028.

1. Être fin prête à effectuer un règlement

Pour ce faire, la SADC doit disposer des effectifs, processus, outils, systèmes et moyens financiers dont elle aurait besoin pour procéder à un règlement. La SADC joue un rôle de premier plan au sein du filet de sécurité financier canadien en période d'incertitude ou de difficulté économique ; sa contribution à la stabilité financière dépend en grande partie de son état de préparation.

Cet objectif stratégique s'appuie sur trois démarches principales :

- Détecter rapidement les risques liés aux institutions membres et porter une attention constante à leur situation financière
- Renforcer le cadre et les plans de règlement de faillite
- Moderniser le cadre de financement *ex ante* et le régime de primes différentielles

2. Accroître la confiance dans la protection des dépôts

Le secteur financier est d'autant plus résilient que les déposants ne craignent pas de perdre leurs dépôts. Pour accroître la confiance des déposants, la SADC compte anticiper la transformation rapide du système financier et veiller à ce que ses cadres d'assurance-dépôts, de règlement et d'exploitation demeurent adéquats.

Cet objectif stratégique est lié à des facteurs contribuant à la confiance des déposants, ainsi qu'au passage au numérique des produits et services financiers.

La SADC mise sur trois démarches cruciales pour accroître la confiance du public canadien et des acteurs du système financier à l'égard de l'assurance-dépôts :

- Anticiper la numérisation et la transformation des services financiers
- Faire progresser le projet de modernisation du remboursement des dépôts
- Lancer une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public et établir des partenariats avec les intervenants

3. Accroître la résilience de la SADC

Pour ce faire, il faut tenir compte des risques organisationnels ainsi que des facteurs internes et externes qui influent sur les moyens technologiques de l'organisation, sur son personnel et sur sa culture, entre autres éléments de son contexte d'exploitation. La SADC va donc améliorer l'efficacité et l'efficience de ses systèmes, moyens technologiques, activités et formations, afin de s'acquitter de son mandat tout en se préparant au milieu de travail de demain.

Cet objectif s'appuie sur quatre grandes démarches :

- Faire évoluer nos employés et notre culture
- Renforcer la cybersécurité
- Définir des principes et une stratégie visant les enjeux ESG
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle de technologie d'entreprise

Plan financier 2023-2024 à 2027-2028

Étant donné que les prévisions du Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 reposent sur diverses hypothèses et estimations, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres ci-après. Les principales hypothèses financières comprennent ce qui suit :

- Les dépôts assurés croîtront de 5,7 % au cours de l'exercice 2023-2024 et de 6,0 % au cours de l'exercice 2024-2025. Leur croissance ralentira graduellement pour s'établir à 4,4 % à l'exercice 2027-2028.
- Les taux de prime et la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification ne changeront pas par rapport à 2022-2023.
- Les prévisions relatives aux produits tirés des placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de la trésorerie et des placements égal à 2,2 % en 2023-2024, rendement qui montera graduellement à 2,4 % en 2027-2028.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera proportionnellement à la croissance des dépôts assurés, mais d'autres variables, telles que les probabilités de défaillance, demeurent constantes.

Exercice 2023-2024²

Le **total du résultat global** de l'exercice 2023-2024 devrait atteindre 774 millions de dollars.

Le **total des produits des activités ordinaires** de 2023-2024 devrait atteindre 1,035 milliard de dollars, soit 861 millions en produits tirés des primes et 174 millions en produits tirés des placements.

La SADC prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 861 millions de dollars, soit 46 millions de plus que les 815 millions de l'exercice 2022-2023. Cette hausse reflète essentiellement la croissance prévue du volume des dépôts assurés.

À 174 millions de dollars, les **produits tirés des placements** devraient dépasser de 49 millions de dollars les 125 millions comptabilisés pour l'exercice 2022-2023, vu l'hypothèse d'une augmentation du rendement moyen des placements.

Les **charges d'exploitation nettes** devraient atteindre 90 millions de dollars en 2023-2024, comparativement aux 81 millions effectivement comptabilisés pour l'exercice 2022-2023. Le budget de l'exercice 2023-2024 reflète une hausse, surtout en raison du personnel supplémentaire et des coûts liés à la poursuite de grands projets en matière de préparation à des règlements, de technologie d'entreprise et de cybersécurité.

La **trésorerie** et les **placements** devraient atteindre 9,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2023-2024 en raison du réinvestissement des primes encaissées.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait totaliser 2,25 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2023-2024 selon les hypothèses retenues au 31 décembre 2022.

La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible à court terme selon laquelle le **financement ex ante** devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027.

² Données au 1^{er} avril 2023

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

À la fin du troisième trimestre (au 31 décembre 2022), la majorité des objectifs du plan d'entreprise 2022-2023 progressaient comme prévu. Les 10 projets clés vont bon train, et la SADC estime qu'ils progressent comme prévu. Parmi les 23 activités qui relèvent de ces démarches importantes, 20 progressent comme prévu, tandis que 3 affichent de légers retards en raison de facteurs externes ou d'un remaniement des priorités.

Fiche de rendement de la SADC – 2022-2023

(au 31 mars 2023)

Être fin prête à effectuer un règlement		
Projet	Activité / résultat en 2022-2023	Situation en fin d'exercice
Détecter rapidement les risques liés aux institutions membres	Recenser de manière proactive les nouveaux risques et ceux liés au contexte d'exploitation qui pourraient nuire aux institutions membres : climat, cybersécurité, technologie, etc.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
	Poursuivre l'élaboration et la mise en place des capacités en matière de tests de tension fondés sur la recherche.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
Moderniser le cadre de financement ex ante et le régime de primes différentielles	Mener des consultations sur les recommandations issues de l'examen exhaustif du régime de primes et du financement ex ante.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent.
Renforcer le cadre et les plans de règlement	Veiller à ce que des stratégies de règlement et des plans d'exploitation crédibles soient en place, à l'échelle de chaque institution membre et de l'ensemble des institutions, pour que la SADC puisse déployer ses outils de règlement efficacement dans divers scénarios.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
	Mener des simulations et d'autres exercices afin de rehausser les capacités opérationnelles de tout le personnel de la SADC, des principaux intervenants et des partenaires de réserve.	Achevé en partie (remaniement des priorités) – 4 simulations ont eu lieu, au lieu de 6.
	Mener à terme la mise en œuvre des derniers changements apportés au cadre d'assurance-dépôts visant les dépôts en fiducie détenus par des courtiers agissant pour le compte de leurs clients (dépôts de courtier-fiduciaire), en s'assurant que les nouvelles exigences en matière de conformité des données soient respectées.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).

Accroître la confiance dans la protection des dépôts

Projet	Activité / résultat en 2022-2023	Situation en fin d'exercice
Faire progresser le Projet de modernisation du remboursement des dépôts	Mener à terme la conception du premier volet logiciel du projet. Entreprendre la conception du deuxième volet logiciel.	Achevé en partie, en raison de retards attribuables au fournisseur externe qui ont reporté de deux trimestres la sortie du premier volet.
Anticiper la numérisation et la transformation des services financiers	Évaluer les répercussions des innovations financières et des sociétés de technologies financières sur les cadres d'assurance-dépôts et de règlement ; prendre la juste mesure des risques, des lacunes et des occasions à saisir.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
Entretenir la confiance du public et sa connaissance de l'assurance-dépôts	Maintenir le niveau de sensibilisation du public dans une fourchette de 60 à 65 % et élaborer une stratégie visant les femmes.	Achevé – Les niveaux de sensibilisation sont à des sommets parmi l'ensemble de la population (64 %), les femmes (55,5 %) et les francophones (60,6 %).

Accroître la résilience de la SADC

Projet	Activité / résultat en 2022-2023	Situation en fin d'exercice
Renforcer la cybersécurité	Améliorer les mesures de cybersécurité et les capacités de surveillance des menaces et de réaction aux incidents.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise	Préparer l'infrastructure infonuagique en vue de la migration du travail restant et de l'entreposage de données.	Achevé.
	Entreprendre un examen de l'infrastructure informatique de la SADC, en vue de l'optimisation des coûts à long terme et de l'affectation des ressources, et faire des recommandations au conseil.	Achevé en partie, vu le remaniement des priorités. L'examen a été terminé au T4 de 2022-2023, et les recommandations devraient être présentées au conseil au T1 de 2023-2024.
Se préparer au milieu de travail de demain et à l'avenir du travail	Examiner les avantages sociaux pour s'assurer qu'ils cadrent avec le monde du travail de demain.	Achevé.
	Mener un examen de l'ensemble des compétences.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).
	Soutenir le modèle hybride et la transformation de la culture de la SADC en repensant l'aménagement des locaux et en déployant de nouvelles technologies et formations axées sur la collaboration.	Achevé – Les activités de 2022-2023 ont été menées à terme et les étapes subséquentes se poursuivent (projet pluriannuel).

Accroître la résilience de la SADC (suite)

Projet	Activité / résultat en 2022-2023	Situation en fin d'exercice
Renforcer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de la SADC	Recenser les mesures favorisant des pratiques viables et améliorer l'empreinte environnementale de la SADC.	Achevé en grande partie – Les activités liées au GIFCC ont été menées à bien pour 2022-2023 et la déclaration qui en résulte est incluse dans le présent rapport annuel. La portée de la stratégie ESG et le calendrier de son élaboration ont été revus, mais la SADC a toujours l'intention de l'inclure dans son plan d'entreprise 2024-2025.
	Promouvoir une culture d'entreprise à l'image de la population canadienne, au moyen de la stratégie en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre.	Achevé en grande partie – Nos effectifs respectent ou dépassent les cibles de représentation des femmes et des minorités visibles. De plus, 67 % des cadres sont des femmes. La SADC a intégré à la planification de la relève des cibles en matière de diversité, d'équité et d'ouverture à l'autre, mais le programme de mentorat à l'endroit des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) a été mis en veilleuse et recommencera au T1 de 2023-2024.

Revue financière

La revue financière qui suit fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la SADC, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice 2022-2023 et les notes complémentaires.

Aux termes de sa loi constitutive, la SADC est investie du mandat suivant :

- Fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres
- Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
- Protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

La situation financière de la SADC, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Méthode de préparation

À titre de société d'État ayant une obligation publique de rendre des comptes, la SADC prépare ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), conformément aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada.

Ces états financiers consolidés comprennent les résultats d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée créée par la SADC en 1992 dans le but de gérer la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (La note 2 des états financiers consolidés 2022-2023 fournit plus de précisions à ce sujet.) La consolidation d'ACC a des répercussions négligeables sur les états financiers consolidés.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de l'exercice de la SADC terminé le 31 mars 2023 correspond à un montant positif de 648 millions de dollars.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 815 millions de dollars, soit 42 millions (5 %) de plus que ceux de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par la croissance du volume des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 125 millions de dollars, en hausse de 32 millions (35 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette hausse résulte essentiellement de rendements plus élevés et de la croissance du portefeuille de placement.

Les charges d'exploitation nettes de l'exercice ont atteint 81 millions de dollars, ayant augmenté de 13 millions (19 %) par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison de la poursuite du projet de modernisation du remboursement des dépôts et d'une hausse des frais de personnel engagés pour soutenir les projets clés de l'organisation.

Les actifs de la SADC ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2023, le total des actifs se chiffrait à 8,2 milliards de dollars, en hausse de 855 millions (12 %) en un an. Les actifs étaient composés en majorité de titres de placement, ce qui, essentiellement, explique cette croissance des actifs.

Au 31 mars 2023, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 2,1 milliards de dollars, soit 200 millions (11 %) de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en premier lieu par une augmentation de l'exposition aux pertes.

Les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables. Cependant, les produits tirés des placements et les autres produits des activités ordinaires sont assujettis à l'impôt sur le résultat. La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 11 millions de dollars, soit 5 millions (78 %) de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui résulte avant tout de la hausse des produits tirés des placements.

Le financement *ex ante* sert à couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Au 31 mars 2023, le solde s'élevait à 8,1 milliards de dollars, soit l'équivalent de 75 points de base des dépôts assurés, ce qui représente un gain de 4 points de base depuis le 31 mars 2022.

État consolidé de la situation financière

Actifs

Le total des actifs est passé de 7,3 milliards de dollars au 31 mars 2022 à 8,2 milliards au 31 mars 2023, en hausse de 12 %. Le tableau ci-après résume les actifs de la SADC.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
Trésorerie	15 712	22 726
Titres de placement	8 123 679	7 261 749
Actif d'impôt exigible	—	1 215
Clients et autres débiteurs	472	742
Paievements anticipés	1 636	1 074
Actifs au titre de droits d'utilisation	7 416	8 660
Immobilisations corporelles	3 452	3 606
Immobilisations incorporelles	6 934	4 460
Total des actifs	8 159 301	7 304 232

Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 8,1 milliards de dollars, constitue la plus grande partie de ses actifs. Sa stratégie de placement s'appuie sur deux grands principes :

- Le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital.
- Le portefeuille de placement doit servir de source de financement pour les activités d'intervention.

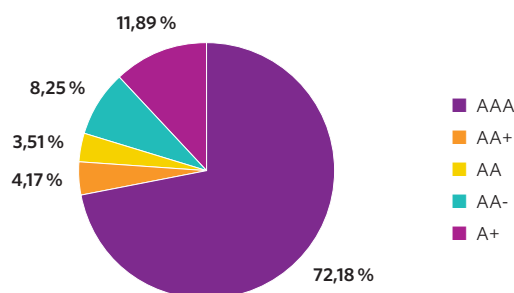
En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille organisé de façon prudente.

Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par la ministre des Finances. Les politiques du conseil d'administration en matière de risques financiers limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la SADC peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la SADC ne peut investir que dans des obligations émises par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État fédérales ou encore par les gouvernements provinciaux et les sociétés de financement municipal. Les titres de placement doivent avoir une cote de crédit de A- au minimum pour un terme de cinq ans tout au plus. La SADC a adopté un style de placements échelonnés, de manière à ce que ceux-ci soient distribués également, dans les limites de la tolérance aux risques, sur une période de cinq échelons d'une année chacun.

Le taux de rendement effectif moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements était de 1,90 % au 31 mars 2023 (1,36 % au 31 mars 2022).

Titres de placement : cotes de crédit
au 31 mars 2023



Passifs

Le total des passifs de la SADC est passé de 1,9 milliard de dollars au 31 mars 2022 à 2,1 milliards au 31 mars 2023, en hausse de 11 %. Le tableau ci-après résume les passifs comptabilisés.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
Fournisseurs et autres créiteurs	13 579	9 764
Passif d'impôt exigible	4 954	—
Obligations locatives	8 816	10 176
Avantages du personnel	1 291	1 461
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 100 000	1 900 000
Passif d'impôt différé	148	289
Total des passifs	2 128 788	1 921 690

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur un certain nombre d'hypothèses. Au 31 mars 2023, la provision de 2,1 milliards de dollars correspondait au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risquait de subir en réglant la faillite d'institutions membres. Cette provision a été haussée de 200 millions de dollars durant l'exercice 2022-2023, surtout en raison d'une augmentation de l'exposition aux pertes.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique que prospective. Les statistiques de défaillance de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's servent à établir l'aspect historique. Pour les estimations de nature prospective, on a fait appel à Moody's Analytics, qui fournit des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

La SADC calcule les pertes attendues de la faillite des institutions membres d'après la valeur actualisée de ces pertes. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage de l'exposition aux pertes et reflète i) la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies résultant de la faillite d'institutions membres au Canada depuis 1987, augmentée d'un ajustement reflétant l'incertitude d'évaluation, et ii) les pertes récentes subies dans d'autres territoires.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC a mis au point une stratégie de financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La stratégie de financement de la SADC consiste à accumuler des ressources durant les périodes de prospérité économique pour être en mesure de faire face à des pertes éventuelles lorsque la conjoncture se détériore, de manière à éviter, dans la mesure du possible, de hausser de façon marquée les taux de prime durant un ralentissement économique, lorsque les institutions membres rencontrent des difficultés financières.

La SADC a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Au cours de l'exercice 2022-2023, la SADC a mené un examen de son cadre de financement *ex ante* et s'est fixé une cible à court terme selon laquelle ce financement devrait dépasser 85 points de base des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027.

Au 31 mars 2023, le niveau du financement *ex ante* s'élevait à 8,1 milliards de dollars, soit l'équivalent de 75 points de base des dépôts assurés. La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

Deux méthodes principales servent à évaluer le niveau optimal du financement *ex ante*. La première est appelée « analyse discrétionnaire ». Celle-ci consiste à étudier le profil des institutions membres et à évaluer dans quelle mesure un niveau de financement donné permettrait à la SADC de faire face à la faillite éventuelle de certaines d'entre elles.

La deuxième méthode s'appelle « estimation des pertes ». Selon cette méthode, la SADC a recours à des techniques statistiques pour évaluer divers scénarios de pertes. On élabore plusieurs scénarios de pertes pour être en mesure de calibrer le niveau du financement. Les données servant à l'estimation des pertes comprennent le volume des dépôts assurés, des statistiques sur les probabilités de défaillance et des hypothèses quant aux pertes prévues en cas de défaillance.

La SADC mesure périodiquement l'adéquation de son financement ; pour ce faire, elle soumet à des tests de tension les hypothèses sur lesquelles reposent ses modèles. Ces tests visent à mesurer principalement l'incidence sur le financement nécessaire de toute variation des probabilités de défaillance et des pertes en cas de défaillance.

Le financement *ex ante* n'est toutefois que l'un des moyens de financement dont dispose la SADC. En effet, celle-ci détient un portefeuille de placement quasi équivalent au financement *ex ante* et elle est aussi habilitée à emprunter au Trésor canadien ou sur les marchés financiers. La somme maximale que la SADC peut emprunter est rajustée périodiquement en fonction de la croissance des dépôts assurés ; au 31 mars 2023, la loi l'autorisait à emprunter jusqu'à 32 milliards de dollars, sous réserve d'une approbation ministérielle. Au besoin, des emprunts dépassant ce plafond peuvent être autorisés par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, ou avec l'agrément du gouverneur en conseil et de la ministre des Finances si,

de l'avis de la ministre, il y va de la stabilité ou de l'efficience du système financier au Canada. Si la SADC obtient un tel emprunt pour régler la faillite d'une institution membre, les primes d'assurance-dépôts seront augmentées pour couvrir l'emprunt.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont la SADC disposait au 31 mars 2023.

<i>Au 31 mars (en millions de dollars canadiens)</i>	2023	2022
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	16	23
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	7 862	7 058
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	32 000	30 000
Total des liquidités mobilisables	39 878	37 081
Dépôts assurés	1 081 987	1 025 235
Total des points de base des dépôts assurés	369	362

État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2022-2023 correspond à un montant positif de 648 millions de dollars, en baisse de 893 millions par rapport à celui de l'exercice 2021-2022. Le tableau ci-après résume la performance financière de la SADC.

<i>Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)</i>	2023	2022
Produits des activités ordinaires		
Produits tirés des primes	814 723	772 318
Produits tirés des placements	125 274	92 628
Autres produits	153	208
Charges		
Charges d'exploitation nettes	81 211	67 977
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200 000	(750 000)
Charge d'impôt	11 075	6 225
Résultat net	647 864	1 540 952
Autres éléments du résultat global	107	85
Total du résultat global	647 971	1 541 037

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes de l'exercice 2022-2023 ont augmenté de 42 millions de dollars (5 %), atteignant 815 millions de dollars. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés. En effet, les dépôts assurés se sont accrus de 6 %, passant de 1 025 milliards de dollars au 30 avril 2021 à 1 082 milliards au 30 avril 2022.

Les primes réclamées aux institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Par ailleurs, la SADC a mené une consultation publique au sujet des modifications qu'elle propose d'apporter à son régime de primes différentielles pour moderniser et rendre plus efficace le mécanisme d'établissement des primes fondées sur le risque que les institutions membres doivent acquitter chaque année. L'examen de notre régime et les révisions qui s'en suivront pourraient entraîner des changements dans le montant des primes et dans la ventilation des catégories de tarification.

Les taux de prime de 2022-2023 s'alignent sur la stratégie actuelle de la SADC qui vise le dépassement de la cible à court terme du financement *ex ante* d'ici 2026-2027. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés.

Catégorie de tarification (points de base des dépôts assurés)	2022-2023	2021-2022
Catégorie 1	7,5	7,5
Catégorie 2	15,0	15,0
Catégorie 3	30,0	30,0
Catégorie 4	33,3	33,3

Les produits tirés des primes de l'exercice 2022-2023, qui totalisent 815 millions de dollars, équivalent à environ 7,5 points de base des dépôts assurés.

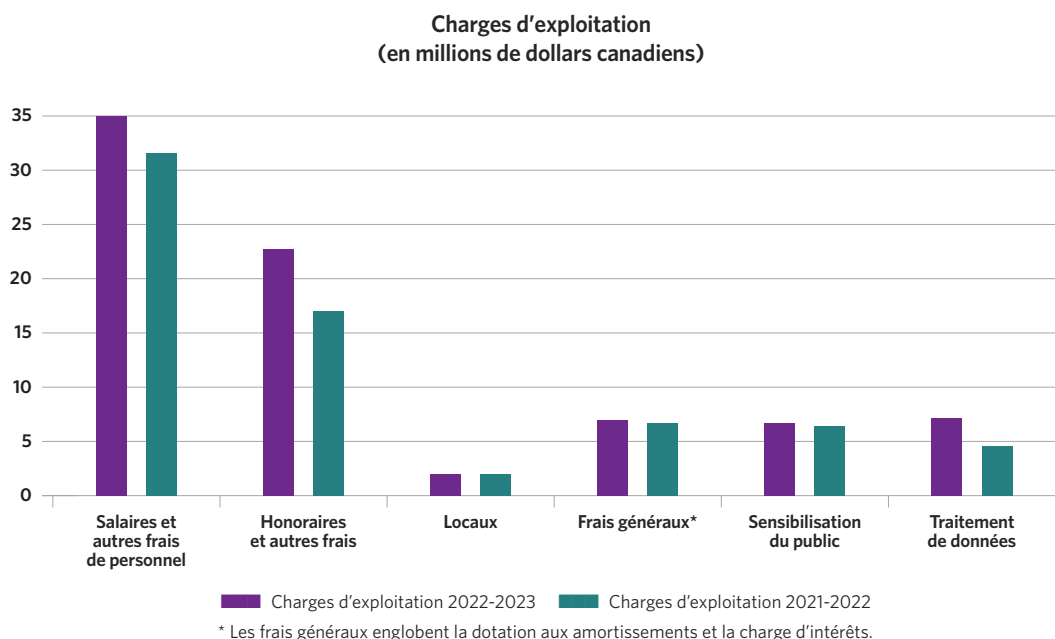
Le tableau suivant fait état de la répartition des institutions membres par catégorie de tarification.

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification (% des institutions membres)					
Catégorie de tarification	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
1	92	91	89	83	81
2	6	6	10	14	15
3	2	3	1	3	4
4	—	—	—	—	—

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 125 millions de dollars, en hausse de 32 millions (35 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de rendement moyen (1,90 % au 31 mars 2023 comparativement à 1,36 %, au 31 mars 2022) et par la croissance du portefeuille de placement, favorisée par l'augmentation des produits tirés des primes.

Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation de l'exercice 2022-2023 ont augmenté de 13 millions de dollars (19 %) comparativement à celles de 2021-2022, pour s'établir à 81 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par la poursuite du projet de modernisation du remboursement des dépôts (9 millions de dollars) et par la hausse des frais de personnel (3 millions) engagés pour soutenir les projets clés de la SADC.

Charge d'impôt

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Son résultat fiscal correspond aux produits d'intérêts, auxquels elle applique les déductions dont elle peut se prévaloir aux fins du calcul du résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la SADC n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes ont été radiées.

La charge d'impôt de l'exercice 2022-2023 se monte à 11 millions de dollars, en hausse de 5 millions (78 %) par rapport à celle de l'exercice 2021-2022, surtout en raison de la hausse des produits tirés des placements.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
Augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	884 568	835 475
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	(890 100)	(814 940)
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(1 482)	(289)
(Diminution) augmentation nette du solde de la trésorerie	(7 014)	20 246
Trésorerie, à la fin	15 712	22 726

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027

L'analyse qui suit compare les résultats financiers de l'exercice 2022-2023 aux prévisions établies pour la même période dans le plan d'entreprise.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2023, le **total des actifs** se montait à 8,2 milliards de dollars, ce qui est conforme au budget établi.

Au 31 mars 2023, le **total des passifs** correspondait à 2,1 milliards de dollars, en baisse de 489 millions (19 %) par rapport au total prévu dans le plan. La baisse s'explique surtout par une diminution de 500 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Au moment de la préparation du plan, la provision avait été établie à 2,65 milliards de dollars.

État consolidé du résultat global

Le **total des produits des activités ordinaires** de l'exercice se monte à 940 millions de dollars, soit 29 millions de plus (3 %) que les 911 millions prévus dans le plan. Cette hausse est surtout due à des produits tirés des placements plus élevés que prévu.

Les **charges d'exploitation nettes** de l'exercice ont atteint 81 millions de dollars, soit moins que les 88 millions prévus. Cet écart s'explique essentiellement par des changements apportés au calendrier des dépenses liées au projet de modernisation du remboursement des dépôts, ainsi que par des honoraires moins élevés que prévu.

Le **total du résultat global** pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 s'élève à 648 millions de dollars, contre les 723 millions prévus dans le plan. L'écart est surtout attribuable à une augmentation plus marquée que prévu (100 millions de dollars) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

(en millions de dollars canadiens)	2023-2024 Plan d'entreprise ^a	2022-2023 Chiffres réels	2022-2023 Plan d'entreprise ^a
État consolidé de la situation financière (au 31 mars)			
Trésorerie et titres de placement	9 052	8 139	8 101
Immobilisations	13	11	14
Actifs au titre de droits d'utilisation	6	7	6
Autres actifs courants	—	2	—
Total des actifs	9 071	8 159	8 121
Fournisseurs et autres créditeurs	5	13	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 250	2 100	2 600
Obligations locatives	8	9	8
Autres passifs non courants	5	6	5
Résultats non distribués	6 803	6 031	5 503
Total des passifs et des capitaux propres	9 071	8 159	8 121
État consolidé du résultat global (pour l'exercice terminé le 31 mars)			
Produits des activités ordinaires			
Produits tirés des primes	861	815	822
Produits tirés des placements et autres produits	174	125	89
	1 035	940	911
Charges			
Charges d'exploitation nettes	90	81	88
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	150	200	100
	240	281	188
Résultat net avant impôt	795	659	723
Charge d'impôt	(21)	(11)	—
Total du résultat global	774	648	723

^a Les plans d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027 et de 2023-2024 à 2027-2028 s'appuient sur les données disponibles au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 respectivement.